

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 1<sup>er</sup> septembre.**

L'an deux mil vingt le mardi 1<sup>er</sup> septembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 25/08/2020

Date d'affichage 25/08/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Procurations :

**Etaient présents :**

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Chrystelle VINCENT, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

**Était absents excusés :**

**Était absent non excusé :**

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Marion VEISTROFFER a été élue secrétaire de séance.

**MODIFICATION PLUI – DEMANDE DE STECAL**

Monsieur Le Maire rappelle qu'étant rattaché à Laval Agglo depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, nous ne sommes plus soumis au règlement national d'urbanisme (RNU) mais au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). La zone de "La Guyonnière" étant pastillée comme une zone agricole, une régularisation doit avoir lieu sur celle-ci à la demande des propriétaires actuels.

Il nous faut pour cela créer un STECAL (secteur de taille et capacité d'accueil limité), les STECAL sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire (CU, art.L.151-13). Cette procédure est à demander par le Maire auprès de Laval Agglomération qui a la compétence en matière d'urbanisme.

Monsieur Le Maire propose de faire une demande auprès du service urbanisme de Laval Agglo pour créer un STECAL.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 15 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,  
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 4 septembre 2020.  
Le Maire,  
Anthony ROULLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20200901-2020-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2020

Affichage : 07/09/2020

